

# Règlement d'inscription et d'utilisation de la salle de musique

Ce document vise à vous informer, vous les étudiants souhaitant utiliser la salle de musique du règlement et des démarches à suivre pour pouvoir louer le matériel de musique.

Nous rappelons que l'INSCRIPTION et l'UTILISATION sont gratuites et concernent uniquement les étudiants du campus de l'INUC d'Albi.

## 1/ Règlement

La salle de musique est un espace mis à disposition par l'Action Culturelle de l'INUC d'Albi. Par conséquent, le règlement intérieur général de l'INUC d'Albi s'applique aussi aux usagers de la salle de musique (accessible sur l'Intranet de l'ENT).

## 2/ L'inscription

L'inscription est une étape obligatoire pour pouvoir utiliser la salle de musique.

Tout étudiant souhaitant utiliser la salle de musique pour jouer de la musique seul ou en groupe devra envoyer par mail à l'adresse [noemie.laygues@univ-jfc.fr](mailto:noemie.laygues@univ-jfc.fr) :

- Une copie de sa carte étudiante
- La Fiche Musicien complétée

## 3/ La réservation

Après vous être inscrit, vous aurez la possibilité de réserver et d'utiliser la salle de musique sur le créneau horaire souhaité. Les créneaux sont d'une durée maximale de 2h (montage et démontage inclus).

- Les créneaux horaires disponibles sont à demander par mail à [noemie.laygues@univ-jfc.fr](mailto:noemie.laygues@univ-jfc.fr).

Par exemple, si vous souhaitez utiliser la salle, vous devez :

1. Demander les dates des créneaux libres à [noemie.laygues@univ-jfc.fr](mailto:noemie.laygues@univ-jfc.fr) qui vous fournira en réponse les dates et heures disponibles.
2. Si les créneaux disponibles vous conviennent vous devez renvoyer un mail pour confirmer la réservation. Votre demande de réservation.
3. A la fin de la séance les organisateurs vérifieront l'état du matériel. Nous vous prions de bien prendre soin du matériel qui vous sera prêté. Le montage et le démontage du matériel se fait avec l'aide du responsable du service culturel de l'INU ou son représentant.
4. Pour les possesseurs d'instrument(s), il vous est autorisé d'apporter vos instruments transportables (guitare, ukulélé, violon, ...), votre matériel (amplis, câbles, ...) ou des accessoires pour du matériel de l'INUC (percussions supplémentaires, ...).

Pour toute question supplémentaire, il est possible de nous contacter aux adresses suivantes :

- [charline.marcos@univ-jfc.fr](mailto:charline.marcos@univ-jfc.fr) (responsable de l'action culturelle)
- [noemie.laygues@univ-jfc.fr](mailto:noemie.laygues@univ-jfc.fr) (Service civique en charge de la gestion de la salle)
-